Compte rendu de Conseil d'école 1

Secrétaires : Mmes Michelet et Lafoix.

Date :	Jeudi 9 novembre 2017, 18h.

Présents :	M. Scordel, Mme Mariné, Mme Héry, Mme Stierle, Mme Lafoix, Mme Theil, Mme Le Roux, M. De Castro, M. Tison, Mme Michelet, enseignants. M. Laborderie, Maire, Mme Dambrine, élue chargée des affaires scolaires. Mme Duquesnoy, M. Cailleaud, Mme Serveau, Mme Allein, Mme Moueix, Mme Porchet, Mme Breuil, Mme Moisdon, M. Kralifa, Mme Laurent, Mme Geoffroy, parents élus. Mme Barzotti, Inspectrice de l'éducation nationale. M. Baudoin , DDEN.
Excusés :	Mme Gauthier-Moreau, psychologue scolaire.

Ordre du jour :

1 - Présentation de l'instance Conseil d'Ecole
2 - Résultat des élections des représentants des parents d'élèves
3 - Effectifs, répartitions et personnels pour l'année scolaire 2017 – 2018
4 - Révision et vote du règlement intérieur
5 - Projet d'école et actions pour 2017 – 2018
6 – Rythmes scolaires
7 - Questions diverses

Conseil d'école - Présentation

Rôle et fonctionnement du conseil d'école

Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 (Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et décret n°91-383 du 22 avril 1991

Composition

Le conseil d'école comprend :
- le directeur d'école, président
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, choisi par le conseil des maîtres de l'école (si nécessaire) ;
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par l'arrêté du ministre chargé de l'Éducation ;
- le délégué départemental de l'Éducation nationale chargé de visiter l'école.
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Assistent avec voix consultatives aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :
- les personnels du réseau d'aides spécialisées (autres que ceux mentionnés ci-dessus) ;
- les médecins chargés du contrôle médical scolaire ;
- les infirmières scolaires
- les assistantes sociales et les agents spécialisés des écoles maternelles
- les agents municipaux.

En outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil. Le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.
- Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

2. Réunions, convocations

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections des délégués des parents d'élèves, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date de la réunion aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

3. Attributions

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire ; dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet.

Elections des représentants des parents d'élèves - Résultats

La participation aux élections est de 30% cette année contre 37 % l'année dernière.
Les parents élus sont :
Titulaires : Mme Duquesnoy, Mme Porchet, Mme Allein, Mme Serveau, Mme Moueix, Mme Moisdon, M. Cailleaud, Mme Breuil.
Suppléants : M. Kralifa, Mme Guiselin, Mme Meignan, Mme Picaud, Mme Régereau, Mme Laurent, M. Giraud, Mme Geoffroy.

Effectifs, répartitions et personnels pour l'année 2017 - 2018

L'école primaire de Magné compte 187 élèves répartis dans 8 classes comme suit :

PS/MS	MS/GS	GS/CP	CP/CE1	CE1	CE2	CM1	CM2
Mme Moreau Hélène et Mme Michelet Laëtitia (mercredi)	Mme Allard Isabelle	Mme Héry Florence	Mme Stierle Brigitte	Mme Lafoix Gaëlle et Mme Michelet Laëtitia (mardi et vendredi)	Mme Theil Claudine et Mme Michelet Laëtitia (jeudi)	Mme Le Roux Isabelle	M. De Castro David et M. Tison Nicolas (mi-temps)
ATSEM : Mme Angibaud Marie	ATSEM : Mme Séné Marie-Christine	ATSEM : Mme Séné Christiane					
17 PS et 7 MS	18 MS et 8 GS	10 GS et 10 CP	12 CP et 6 CE1	24	27	25	23
24	26	20	18	24	27	25	23

La moyenne d'élèves par classe est de 23.4.

Les effectifs pour l'année scolaire prochaine sont à communiquer à la direction des services départementaux de l'éducation nationale avant le 22 novembre.
A ce jour, 15 enfants connus sur la commune et nés en 2015 sont susceptibles de faire leur rentrée en septembre 2018 et 23 CM2 devraient quitter l'école.
L'effectif prévu à ce jour pour l'année scolaire prochaine est de 179 élèves.
Le seuil de maintien de la huitième classe étant de 190 élèves, une fermeture de classe sera proposée en commission de l'éducation nationale.

Les journées de décharge de direction sont le vendredi et les mardis de mai et juin. Les rendez-vous ou réunions avec la directrice seront donc, dans la mesure du possible, ces jours-là.

Deux auxiliaires de vie scolaire accompagnent des élèves en situation de handicap : Mme Mendes et Mme Raviart.

M. Axel Brossier, jeune service civique a pris ses fonctions ce lundi 6 novembre. Ses missions sont l'accompagnement de l'élève dans les différents moments de la journée (accueil, récréations, temps de classe), l'aide aux enseignants pour l'encadrement d'activités (arts plastiques, sport, bibliothèque, informatique…), aide dans la préparation matérielle (pour activités sportives, arts plastiques…), aide dans l'organisation des échanges et tâches administratives (téléphone, courrier, transmission d'information dans l'équipe et communication avec les partenaires), accompagnement lors des sorties scolaires.
Son contrat prendra fin le 30 juin 2018.

Révision et vote du règlement intérieur

Points modifiés :
Horaires du groupe scolaire et obligations vaccinales.
Vote du règlement intérieur : adopté à l'unanimité.

Projet d'école et actions pour 2017 - 2018

Le projet d'école, mis en place en 2013 était composé de trois axes :
Les apprentissages fondamentaux (français et mathématiques), le suivi des élèves à besoins particuliers et les liaisons école maternelle/école élémentaire et école/collège.
Un volet culturel et artistique répartissant les apprentissages de la petite section de maternelle à la sixième est également mis en place.
Ce projet d'école est échu depuis cette rentrée. Un nouveau projet sera rédigé cette année scolaire.

Dans la continuité des actions engagées les années passées, un certains nombre d'entre elles seront reconduites et de nouvelles auront lieu.

Poursuite d'utilisation d'outils et supports communs pour les apprentissages fondamentaux (méthodes de lecture, d'écriture, de mathématiques, cahiers, fichiers, présentations…)
Poursuite du travail sur la médiation par les pairs avec les médiateurs de cour et un travail dans les classes.
Poursuite du projet de donner un nom à l'école : Les enseignants des classes des GS aux CM2 ont choisi un thème à travailler en particulier.
Pour la continuité du parcours scolaire, comme l'année passée, les parents de CP ont été accueillis dans les classes pendant quelques jours à la rentrée.
Dans le cadre de la liaison avec le collège de secteur et la continuité de l'enseignement des langues, les élèves de CM1 et CM2 bénéficient de l'intervention d'une assistante d'allemand à hauteur de 45 minutes par semaine, en plus de l'enseignement de l'anglais dispensé par les enseignants des classes.

Les actions artistiques et culturelles menées s'inscrivent dans le Parcours d'Education Artistique et Culturelle :
Les classes de GS/CP et CE2 se sont déplacées à **Saint Marc la Lande** pour la visite d'une exposition.
Cinéma pour les classes des GS aux CM2, 3 fois dans l'année, au CAC.
Spectacle au CAC « Pas si bêtes » pour les classes des PS/MS, MS/GS et GS/CP.
D'autres projets seront menés dans chaque classe :
Projet danse pour les huit classes de l'école avec Valérie Sabut : spectacle chorégraphique avec pour aboutissement la fête de l'école.
Semaine du goût pour les PS/MS, MS/GS et GS/CP. Travail sur le fromage.
Projet de **décoration maternelle** pour Noel : Noël sonore dans les couloirs des locaux de maternelle avec les travaux des élèves des trois classes mélangés.
Les trois classes de maternelle souhaitent une sortie de fin d'année au **zoo de Chizé**.
Prix des incorruptibles : comme l'année scolaire passée, les huit classes de l'école bénéficieront de temps à la médiathèque pour des lectures des œuvres du dispositif du prix des incorruptibles au niveau national. Suite à ce travail, un vote aura lieu en fin d'année scolaire pour le livre qui a le plus plu par sélection.

Projet littéraire : Les huit classes de l'école travailleront avec Luc Turlan, auteur et illustrateur d'albums de jeunesse. Certaines classes mèneront un travail autour de l'écriture, et d'autres autour de l'illustration. Une ou deux interventions de Luc Turlan sont prévues dans chacune des classes, entre janvier et avril 2018.
Actions sur le milieu environnant financées par la municipalité dans le cadre du projet Trame Verte et Bleue, avec les associations Prom-haies et Nature Deux-Sèvres Environnement.
Les classes de CE1 et CE2 mèneront un travail autour de la mare avec trois interventions de NDSE et les classes de CM1 et CM2 travailleront sur les haies avec l'association Prom'haies.
Suite à ce travail, deux classes de l'école, celles de CE1 et de CM1 souhaitent organiser un **voyage scolaire** de deux jours, en juin, au CPIE de Varaignes (24) avec pour objectifs premiers la poursuite des apprentissages dans les domaines des sciences (travail sur l'eau, la mare, la forêt et les énergies) et de l'enseignement moral et civique (inscription dans un projet fédérateur).
Question : Les élèves de CE1 de la classe de Mme Stierle pourraient-ils participer également à ce voyage ? Les enseignants se sont interrogés à ce sujet et souhaitaient proposer le voyage à tous les CE1. Plusieurs problèmes empêchent de le faire : un bus supplémentaire serait nécessaire pour le déplacement s'ils y participent (1250€). Il faudrait également un travail pédagogique commun aux deux groupes d'élèves pour préparer et exploiter ce projet, ce qui n'est pas envisagé.
Pour permettre à tous les élèves de travailler sur cette thématique, les classes des PS aux CP/CE1 bénéficieront d'actions sur la biodiversité dans les mares avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, financées par la coopérative scolaire.

Le coût des projets cinéma, semaine du goût et prix des incorruptibles est supporté par la coopérative scolaire (dont les recettes viennent de la vente des photos de classes et des subventions municipales).
L'association des parents d'élèves a été sollicitée pour des subventions exceptionnelles pour une participation aux projets de danse, de littérature avec Luc Turlan et de voyage scolaire.
Pour le voyage scolaire, les enseignantes souhaitent demander une participation aux familles la plus faible possible.
A ce jour, l'ensemble des devis ne nous est pas parvenu et il n'est donc pas possible de vous exposer le détail des financements de ces projets.

<u>Activités sportives :</u>
Cette année 3 classes participeront à un cycle natation à la piscine de Chauray. L'activité a lieu depuis le 19 septembre et jusqu'au 21 novembre pour les CE1. Elle aura lieu d'avril à juin, à la piscine pour les GS et CP.
Les CM2 ont participé à un cycle de kayak sur la première période (de septembre aux vacances d'automne).
Les classes de CM participeront également à un cycle cyclisme au printemps.
Un cycle escalade sera peut-être prévu au printemps pour la classe de CE2.

Rythmes scolaires

Courrier du DASEN du 27 septembre 2017 :

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2018, je vous demande d'inscrire à l'ordre du jour de ce premier Conseil d'école le cadre d'organisation de la semaine scolaire 2018-2019 sur lequel vous allez travailler avec l'ensemble de la communauté éducative au cours de l'année.

Pour cela, il faut vous prononcer soit sur le maintien de la semaine scolaire sur 4 jours et demi soit pour une dérogation à cette organisation du temps scolaire, à savoir 8 demi-journées réparties sur la semaine.

J'attire votre attention sur l'importance d'une cohérence du choix arrêté par le Conseil d'école avec les objectifs poursuivis par le service public d'éducation et votre projet d'école. Cette attention doit notamment porter sur le respect des rythmes de l'enfant, de ses capacités d'apprentissage. Elle doit aussi garantir la régularité et la continuité des temps scolaires, tenir compte des élèves à besoins particuliers et envisager la globalité du temps de l'enfant.

Si le Conseil d'école se prononce pour un changement d'organisation du temps scolaire, il doit me saisir directement de sa demande après avis de l'IEN de la circonscription, à partir du compte-rendu du Conseil d'école. Pour être examinée, cette demande sera associée à la proposition conjointe de la collectivité territoriale compétente qui me parviendra ultérieurement.

Dans le cas du choix de maintien de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours et demi, une seule information à l'IEN de votre circonscription est attendue, laquelle me sera transmise.

Si ce premier Conseil d'école ne permet pas une réflexion argumentée sur le sujet, je vous demande de prévoir un Conseil d'école extraordinaire au mois de novembre pour une remontée de votre saisine au plus tard début décembre.

Calendrier retenu :

Jeudi 9 novembre 2017 : premier Conseil d'école : discussions sur ces rythmes scolaires.
Mercredi 15 novembre : réunion publique organisée par M. le Maire pour informer et répondre aux questions des parents d'élèves.
Jeudi 23 novembre 2017 : Conseil d'école extraordinaire pour réaliser un vote.
Mardi 28 novembre : décision du Conseil municipal.
En fonction des résultats des votes : fin novembre : saisie du DASEN après avis de l'IEN (si changement de rythme demandé) ou information à l'IEN (si maintien du rythme actuel).

M. le Maire rappelle le contexte :
En 2013, lors du passage de 4 jours de classe à 4.5 jours, l'état s'est engagé à verser 50€ par élève et par an pour encourager la mise en place des activités périscolaires.
Suite à cela, la municipalité a choisi en 2014, de supporter l'intégralité du coût de ces ateliers en ne demandant aux familles qu'une participation égale à celle d'une séance de garderie ordinaire.
Ce coût représente à ce jour 15 000€ pour la commune.

Les aides de l'état devraient ne plus exister à partir de janvier 2019.
Le coût serait alors de 30 000€ pour la municipalité. Des financements autres seront alors à trouver pour pouvoir poursuivre ces activités.

Contraintes :
Harmonisation avec la commune de Coulon pour le centre de loisirs ou si impossibilité, autre organisation du centre de loisir à définir.

Points positifs dans l'organisation actuelle :
De nombreuses activités proposées aux élèves en APS, pour un cout de garderie ordinaire, mais qui ne restera pas ainsi.
Nombre de matinées : 5 semblent plus bénéfiques que 4 pour les apprentissages.

Points négatifs dans l'organisation actuelle :
Les élèves ne s'inscrivent plus aux activités sportives en dehors de celles proposées sur le temps périscolaire.

Points discutables :
-Longueur des après-midis : pour certains, peu de temps semble profitable mais d'autres remarquent que l'attention revient en fin d'après-midi.

Questions :

Parent : Si le choix est fait de rester à 4.5 jours, les activités périscolaires continueront-elles d'exister ?
M. le Maire : Si l'état ne maintient pas son aide, un autre financement sera nécessaire pour les poursuivre.

Parent : Lors de la réunion publique, le coût des activités pour les parents (en l'absence d'aide de l'état) sera-t-il évoqué précisément ?
M. le Maire : Oui.

Parent : comment se positionnent les écoles environnantes ?
Mme le Directrice : Les écoles du niortais seraient plutôt pour un maintien à 4.5 jours. D'autres écoles seraient plus favorables à un retour à 4 jours (Coulon, le secteur de Mauzé, quelques écoles du sud gâtine).
Mme la Directrice à M. le Maire : Souhaitez-vos conserver toutes les activités proposées actuellement, ou moins ou plus du tout ?
M. le Maire : Toutes les associations sont partantes pour poursuivre. Ce que l'on veut savoir, ce sont les souhaits des parents.

Questions diverses

1) Les jeux dans la cour côté maternelle seront-ils accessibles au court de l'année scolaire ? Et concernant le réaménagement de la cour (notamment le mur), un échéancier des travaux est-il prévu ?

Suite au groupe de travail composé de Mme Dambrine, de M. Billaud (élu chargé des travaux), de 4 parents d'élèves, de Mme Grapain (responsable du périscolaire) et de Mme Lafoix, une demande de jeux provisoires, dans l'attente d'une nouvelle structure a été faite à la municipalité, ainsi que la demande d'enlever le muret séparant les deux cours actuelles.
M. le Maire explique que le jeu principal de la cour de maternelle a été démonté parce qu'il n'était plus aux normes et qu'il n'était pas possible d'effectuer les réparations exigées.
La municipalité a projeté de budgétiser pour 2018 un réaménagement en enlevant les graviers et en installant un sol amortissant. En attendant, une réflexion sur des jeux provisoires mobiles est menée par les services municipaux (type cycles). De plus, il rappelle qu'une inquiétude importante des parents existait lors de la fusion des écoles concernant le mélange des élèves les plus jeunes avec les plus grands.
Concernant les jeux, Mme Lafoix explique que la coopérative scolaire a acheté des nouveaux engins roulants (vélos, tricycles) à hauteur d'environ 2000€ et que d'autres ne sont pas nécessaires parce que l'espace cour actuel ne permettrait pas leur utilisation.
Mme Lafoix et Mme Dambrine expliquent que la question du contact des élèves a été discutée et que pour la sécurité de tous, ils ne seront pas tous dans le même espace en même temps, mais qu'il est possible d'avoir une limite visuelle sans mur de clôture.
M. le Maire souhaite que toutes les questions relatives aux aménagements des cours soient réfléchies dans un projet global et que la question du muret soit soumise à l'adhésion des parents.
Concernant la sécurisation des entrées de l'école, un devis est attente pour l'installation d'un automatisme sur les portails et d'un visiophone.

2) L'affichage des menus pourrait-il être plus lisible ? Et qu'en est-il de la mention "circuit court / produits locaux" ?

Mme Dambrine :
La présentation du document sera revue pour en faciliter la lecture.
De plus, les panneaux d'affichage seront nettoyés.

3) Serait-il possible d'informer les parents de l'évolution des remplacements des enseignants durant les vacances ? (en vue de préparer les enfants en cas de changement).

Cela n'est pas toujours possible : en effet, pendant les vacances scolaires, les enseignants, la directrice et les services de l'éducation nationale sont en vacances. De ce fait, les informations sur les arrêts maladies ne parviennent pas toujours à l'école avant la reprise et la directrice n'est pas tenue d'être à l'école pendant les congés scolaires pour diffuser l'information.
Quand l'information sera parvenue et que Mme Lafoix sera en mesure de la transmettre, elle pourra l'être.

4) Où en est le recrutement du service civique ?
M. Axel Brossier a été recruté par les services de l'éducation nationale pour un contrat de 30 heures semaines du 6 novembre 2017 au 30 juin 2018.
Ses missions ont été expliquées plus haut.

5) Qu'en est-il du projet de changer le nom de l'école ?
Ce projet se poursuit avec un aboutissement plutôt en fin d'année scolaire.

6) Qu'en est-il de la réflexion sur les rythmes scolaires ?
Cf plus haut.

7) Equipement informatique de l'école : deux classes de l'école sont maintenant équipées d'un tableau blanc, d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur interactif.
Pour poursuive cet équipement, l'équipe enseignante a formulé la demande d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur qui soit mobile (dans l'optique d'une fermeture éventuelle de classe).

La séance est levée à 20h30 .